

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE –
SEPAL**

Séance du 24 septembre 2021

Date de convocation :
Le 18 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 11h00

Le Conseil syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal), légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des comités du Sytral, sous la présidence de M. Bruno BERNARD, Président du Sepal,

Nombre de conseillers :

En exercice	26
Présents	21
Pouvoirs	1
Votants	22

Étaient présents : M. Bruno BERNARD, M. Patrice BERTRAND, M. Michel BOULUD, Mme Claire BROSSAUD, Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA, Mme Gisèle COIN, M. Raphaël DEBÛ, Mme Myriam FONTAINE, M. Stéphane GOMEZ, M. Raphaël IBANEZ, M. Jean-Pierre JOURDAIN, M. Michaël MAIRE, M. Gaël PETIT, M. Luc SEGUIN, M. François THEVENIEAU, M. Nicolas VARIGNY, Mme Béatrice VESSILLER, M. Paul VIDAL et M. Alexandre VINCENDET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Benjamin BADOUARD (suppléé par Jean-Charles KOHLHASS, Mme Delphine BORBON, M. Jérémy CAMUS, Mme Sylvie CARRE, M. Philippe GUELPA-BONARO (pouvoir à Mme. Béatrice VESSILLER), Mme Émilie PROST et M. Daniel VALERO (suppléé par M. Patrick FIORINI).

Suppléants présents : M. Patrick FIORINI et M. Jean-Charles KOHLHAAS

**OBJET : Avis du Sepal sur
le projet d'aménagement de l'A46 Sud soumis à la concertation**

Le Conseil syndical,

Vu le rapport n°2021-16 par lequel il est exposé ce qui suit :

Mise en service en 1993, **l'A46 constitue un axe structurant de l'agglomération lyonnaise et de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne, lieu de carrefour des échanges à l'échelle régionale, nationale et européenne.** Elle assure un rôle aussi bien pour le grand transit que pour la desserte locale de l'agglomération lyonnaise qui nourrit des interrelations fortes avec ses territoires voisins.

Elle traverse, au sein d'un secteur en plein développement, l'Est lyonnais, des zones d'habitat, de travail et de loisirs. Ce cumul de fonctions génère d'importants flux de poids lourds et de voyageurs, régulièrement sources de congestion, de pollution et d'insécurité.

Longue de plus de 20 kilomètres, l'A46 Sud relie au Sud-Est de Lyon le nœud de Givors-Ternay (A47-A7) à l'A43 et traverse plusieurs communes de la Métropole de Lyon et du Val d'Ozon : Saint-Priest, Corbas, Mions, Marennes, Chaponnay, Simandres, Communay, Ternay et Chasse-sur-Rhône. Elle concentre 90 000 véhicules par jour dans sa section la plus chargée dont 20 000 poids lourds. Le nœud de Manissieux voit quant à lui circuler 200 000 véhicules quotidiens, une situation qui accentue les difficultés de circulation sur les voiries environnantes (A46 Sud, RN346 dans les deux sens, A43 Est, RD306...).

Bien conscient de ces difficultés, le Sepal s'oppose néanmoins au projet d'aménagement de l'A46 Sud tel que soumis à la concertation.

Cet élargissement du linéaire génèrera de nouvelles facilités de déplacements et donc un accroissement des flux voyageurs et poids lourds, source de nuisances pour la population locale (émissions polluantes, gaz à effets de serre, bruit). Les informations relatives à la concertation laissant entendre que l'élargissement de l'autoroute contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre apparaissent en cela contestables.

L'amélioration des conditions de déplacement, bien que temporaire, générera en outre une pression foncière accrue dans des secteurs très attractifs mais qui ne disposent pas, à ce jour, d'alternatives crédibles à la voiture particulière.

Ce projet contrevient également aux objectifs et principes énoncés par les élus du Sepal. Il ne figure pas dans le schéma d'infrastructures de la Directive territoriale d'aménagement (DTA) ni même dans le réseau projeté du Scot de l'agglomération lyonnaise approuvé en décembre 2010.

Plutôt qu'une solution isolée privilégiant le mode routier, les élus du Sepal soutiennent une approche globale et multimodale des mobilités, qui évite le « saucissonnage » des projets ; il apparaît par exemple étonnant que le traitement du nœud de Givors-Ternay, en interface directe avec l'A46 Sud, soit traité en dehors de l'actuelle concertation au regard de l'avancement de la démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Etienne pilotée par le Préfet.

Les élus du Sepal soutiennent la mise en œuvre de solutions alternatives coordonnées et crédibles sur le long terme, s'appuyant notamment sur le développement des transports collectifs urbains et interurbains, et en particulier sur un réseau express métropolitain (« RER à la lyonnaise ») dont pourrait bénéficier les territoires du Sepal et au-delà le Sud et l'Est de l'aire urbaine lyonnaise ;

Dans cette optique, l'évolution du SYTRAL en établissement public, le 1er janvier 2022, et l'étude en cours par SNCF Réseau du déploiement de services express métropolitains sur les branches de l'étoile ferroviaire lyonnaise, offrent des perspectives intéressantes à court, moyen et long termes.

Considérant :

- que l'élargissement de l'A46 Sud, qui se présente comme une solution isolée, n'offre pas une réponse adaptée, soutenable et crédible dans la durée aux enjeux d'accessibilité d'une agglomération bi-millionnaire et d'un carrefour logistique européen,
- qu'elle générerait de nombreuses externalités négatives, notamment pour les riverains de l'infrastructure,

Délibère

a) s'oppose au projet d'aménagement de l'A46 Sud tel que proposé par l'État et ASF dans le cadre de la concertation préalable;

b) propose de participer et de contribuer à toute démarche fondée sur une approche globale et multimodale des mobilités qui proposerait des solutions alternatives à cet élargissement.

Votants	22
Abstention	0
Contre	0
Pour	22



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BERNARD